

*Peine capitale*

L'écart est encore plus criant lorsque l'on prend les seules femmes autochtones. Près de 15 p. 100 des femmes détenues à la Prison des femmes de Kingston sont des autochtones, mais seulement 2 p. 100 des Canadiennes sont des autochtones. La proportion des femmes autochtones dans nos prisons est plus de sept fois supérieure à leur proportion dans la population.

Les autochtones ne sont pas le seul groupe surreprésenté dans nos prisons. Les Noirs de sexe masculin y sont deux fois plus nombreux en proportion que dans la population et les femmes, trois fois plus nombreuses. En général, la proportion des non-Blancs dans les prisons canadiennes est au moins le double de leur proportion dans la population.

Là encore, je me demande ce que nous devons conclure de ces faits? Devons-nous supposer que les Canadiens qui ne sont pas de race blanche sont plus portés à commettre des actes criminels ou devons-nous craindre qu'une injustice se perpétue dans notre système de justice?

Je crains que ces disproportions observées dans nos prisons ne jettent le discrédit sur notre Charte des droits et libertés dont l'un des principes fondamentaux est que toutes les personnes sont moralement d'égal valeur.

Cela semble être la teneur du message que nous avons reçu dernièrement de la Fraternité des Indiens du Canada, l'Assemblée des premières nations, qui, dans une lettre datée du 19 juin, dit notamment ce qui suit:

D'autres signes donnent à penser que l'État canadien a sévi et continue de sévir contre un nombre disproportionné de membres des premières nations et que ces derniers pourraient être les grandes victimes d'un rétablissement de la peine capitale.

Dans la philosophie des premières nations, la vie humaine est considérée comme sacrée car, comme toutes les choses vivantes, elle doit son existence au Grand Esprit, créateur de toute vie. Traditionnellement, nos ancêtres pratiquaient un système de bannissement, et non d'exécution, comme punition des personnes coupables du crime odieux d'homicide injustifié. Dans notre philosophie traditionnelle, c'est au Grand Esprit, créateur de toute vie, que revient la décision ultime sur le sort des êtres humains.

Le débat d'aujourd'hui vise spécifiquement à déterminer si le Canada doit envisager de rétablir la peine capitale. Comme je l'ai dit, il n'existe pas de raisons valables de rétablir la peine de mort; en revanche, il existe de nombreuses bonnes raisons de ne pas le faire, et celle-là en particulier me trouble. Ce qui m'inquiète, c'est cette propension inconsciente de notre société à diriger sa colère contre les groupes les plus vulnérables, par l'imposition de peines d'emprisonnement maintenant, et par l'imposition de la peine de mort dans le passé et dans l'avenir si celle-ci était rétablie.

En un sens, particulièrement quand on procède de façon détachée, je crois qu'il est facile de recourir à la peine capitale et de décider de tuer. Le travail est vite fait. Nous pouvons avoir ainsi l'impression que nous faisons quelque chose pour préserver la justice dans notre société, mais nous devons nous demander si cela est bien vrai. En fait, cela ne reviendrait-il pas tout simplement à nous laisser pousser par la colère, et même par d'autres colères qui n'ont rien à voir avec le crime en question, et à exécuter des gens sélectivement, exécuter quelqu'un d'impopulaire et sans défense?

Je voudrais faire part à la Chambre des mots d'une Américaine dont la belle-mère a été assassinée en 1972. Elle a dit:

Depuis la nuit où Penny a été assassinée, les gens nous demandent pourquoi nous ne ressentons pas la même colère et n'avons pas le même besoin de vengeance que semblent éprouver tant d'autres familles de victimes de meurtre. Ils

ont l'air de dire que nous sommes soit des saints, soit des monstres. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

Nous avons effectivement ressenti colère, horreur et douleur, ainsi qu'un sentiment de perte presque insurmontable. Mais l'émotion peut-être la plus intense que nous ayons ressentie était un besoin désespéré de comprendre «pourquoi»? ... Nous voulions savoir pourquoi il y a tant de violence parmi nous, pourquoi nous savons si bien exprimer la violence et pourquoi nous savons si mal exprimer l'amour.

Dans sa quête pour tenter de comprendre les motifs qui poussent une personne à commettre un crime violent, cette femme a travaillé avec 200 condamnés à mort. Elle a dit:

Les détails de leur histoire diffèrent, mais c'est dans les similarités qu'il faut chercher les raisons. Ils sont tous pauvres. Une énorme proportion d'entre eux appartiennent à une minorité. A quelques exceptions près, ils ont tous été victimes, pendant leur enfance ou leur adolescence, d'abus, de molestations et de négligence, ou ont été internés. Ils ont trouvé dans la drogue et l'alcool un refuge pour échapper à la douleur de leur propre vie brutale. Plus de la moitié semblent être déséquilibrés dans une certaine mesure.

Dans de nombreux cas, leur famille a fait maintes tentatives pour obtenir de l'aide.

Il était clair qu'ils avaient des problèmes. Ils étaient les rebuts de la société bien avant qu'ils ne commettent un meurtre. Nous ne les avons pas aidés. Ils ont fini par commettre un meurtre et nous allons maintenant les assassiner à leur tour. Est-ce ainsi qu'on meurt dans le rêve américain?

Ce sont là les mots d'une Américaine loyale et intelligente. N'allons pas donner la mort ainsi au Canada.

J'aimerais également citer un professeur de l'Université Queen, M. H.R.S. Ryan, qui a étudié toute sa vie le droit pénal et la justice pénale. Selon lui, la peine mort est un sacrifice rituel. Il veut dire par là qu'en tant que société, nous focalisons notre colère et notre peur sur quelques personnes dans l'espoir que leur exécution nous donnera l'illusion de la justice.

Comme il dit:

L'exécution rituelle même de quelques-uns seulement de nos meurtriers les plus notoires nous donne l'impression apaisante que l'on agit, que nous rendons les coups à ceux qui nous menacent, que les plateaux de la balance de la justice sont ainsi équilibrés.

M. Ryan conclut, et je suis d'accord avec lui, que ce n'est pas de la justice si notre colère s'exerce sélectivement. Si nous exécutons des gens parce que nous sommes en colère, et si nous choisissons d'exécuter ceux qui ont déjà souffert et continuent de souffrir de discrimination dans notre société, pouvons-nous vraiment dire que nous servons les intérêts de la justice? C'est une drôle de justice.

Il est facile d'exécuter des gens, mais il est moins facile d'arriver à comprendre pourquoi des gens commettent un meurtre et de savoir ce que nous devons faire à ce sujet.

J'aimerais vous faire part de recherches récentes d'après lesquelles il existait jadis dans le monde entier, et même dans les temps modernes dans certaines parties du monde, un système de sanctuaires. On en trouve des exemples dans la loi mosaïque dans la Bible où on parle de villes refuges. Une personne pouvait aller là pour parlementer avec ses poursuivants ou avec quiconque la persécutait. Cela existait encore au moyen âge en Europe, où les églises servaient de lieu de refuge. Lorsqu'il y avait une vendetta et que quelqu'un tuait une personne parce que celle-ci avait tué son frère, un autre membre de la famille devait être tué et ainsi de suite, jusqu'au point où la vendetta pouvait dégénérer en guerre civile. La ville de refuge, ou l'église de refuge, permettait de laisser les choses se calmer de sorte que les gens puissent négocier un règlement.